

Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le

ID : 022-212200547-20241224-2024_032-BF

02 JAN. 2025



République Française
Département de Côtes d'Armor

COMMUNE D'ERQUY
- :- :-
DELEGATION DE COMPETENCES
- :- :-
TARIFS MUNICIPAUX 2025 - PLAISANCE DU PORT DES HOPITAUX
DECISION DU MAIRE N° 2024-032
- :- :-

Le Maire de la Commune d'Erquy,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 10° et L. 2122-23,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.1 et L.2222-1 à L.2222-5,

Vu la délibération du Conseil municipal N° 2 du 10 septembre 2020, visée en préfecture de Saint-Brieuc le 14 septembre 2020, consentant à Monsieur Henri LABBE, Maire de la Commune d'Erquy, pour la durée totale de son mandat, une délégation de compétences pour effectuer, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales, divers actes d'administration, et notamment la fixation sans restriction particulière, des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui ne revêtent pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

Vu la décision du Maire 2024-002 en date du 30 janvier 2024 concernant les tarifs du port des hôpitaux 2024 ;

Considérant l'avis de la commission des budgets et finances locales en date du 9 décembre 2024,

DECIDE :

Article 1 : Les tarifs applicables aux droits de mouillage au port de plaisance d'Erquy Centre sont annexés à la présente décision.

Article 2 : Une ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture ainsi qu'au trésorier municipal.

Article 3 : La présente décision du Maire peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Rennes 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Il peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Publié et affiché conformément à l'article L.2122-29 du Code général des collectivités territoriales,
Certifié conforme,

A Erquy, le 24/12/2024
Certifié exécutoire,

Pour le Maire empêché,

Philippe MONNIER
1^{er} adjoint



PORT DES HOPITAUX - SAINT MICHEL

Tarifs 2025

Longueurs des bateaux	Location bouée		Mensualités Hors été						Mensualités en été							
			1 mois			2 mois			1 mois			2 mois				
			TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT		
< 4 m	12,09	10,07	261,73	218,11	261,73	218,11	290,81	242,34	290,81	242,34	290,81	242,34	290,81	242,34	466,53	388,77
>= 4 m et < 5 m	12,09	10,07	261,73	218,11	261,73	218,11	290,81	242,34	290,81	242,34	290,81	242,34	290,81	242,34	466,53	388,77
>= 5 m et < 6 m	12,09	10,07	261,73	218,11	261,73	218,11	290,81	242,34	290,81	242,34	290,81	242,34	290,81	242,34	466,53	388,77
>= 6 m et < 7 m	14,49	12,07	314,10	261,75	314,10	261,75	348,99	290,83	348,99	290,83	348,99	290,83	348,99	290,83	559,83	466,53
>= 7 m et < 8 m	17,27	14,39	373,75	311,46	373,75	311,46	415,30	346,08	415,30	346,08	415,30	346,08	415,30	346,08	666,20	555,17
Râtelier															33,80	28,16

PORT DES HOPITAUX - LES HOPITAUX

Tarifs 2025

Longueurs des bateaux	Location bouée		Mensualités Hors été						Mensualités en été							
			1 mois			2 mois			1 mois			2 mois				
			TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT		
< 4 m	7,88	6,57	170,87	149,17	170,87	142,39	189,83	158,19	189,83	158,19	189,83	158,19	189,83	158,19	304,54	253,78
>= 4 m et < 5 m	7,88	6,57	170,87	149,17	170,87	142,39	189,83	158,19	189,83	158,19	189,83	158,19	189,83	158,19	304,54	253,78
>= 5 m et < 6 m	7,88	6,57	170,87	149,17	170,87	142,39	189,83	158,19	189,83	158,19	189,83	158,19	189,83	158,19	304,54	253,78
>= 6 m et < 7 m	9,46	7,88	205,02	178,98	205,02	170,85	227,80	189,84	227,80	189,84	227,80	189,84	227,80	189,84	365,45	304,54
Râtelier															33,80	28,16
Râtelier Kayak															44,10	36,75

Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le

ID : 022-212200547-20241224-2024_032-BF

02 JAN. 2025